

# **COORDINATION DES PRÉCAIRES DE L'ÉDUCATION EN GRÈVE CONTRE LA LOI TRAVAIL**

Depuis le 9 mars nous, précaires de l'éducation, sommes nombreux à poser des jours de grève de manière ponctuelle ou même continue: internats, vies scolaires et services de restauration fermés... Lundi 16 mai nous, ASEN/AED, EVS-AVS, animateurs-trices périscolaires, ATSEM, enseignants-es, vacataires, etc, représentant une majorité d'établissements d'Ille-et-Vilaine, nous sommes rassemblés lors d'une première réunion de coordination des personnels précaires de l'éducation. Nous avons alors initié une action de sensibilisation et de soutien aux collègues isolés dans les établissements.

## **LA LOI TRAVAIL AURA DES IMPACTS NEFASTES DANS LE SECTEUR PUBLIC COMME LE SECTEUR PRIVE!**

Depuis plus de trois mois les mobilisations contre la loi travail s'intensifient. Le mouvement a donné naissance à des manifestations dont les cortèges n'avaient pas été aussi fournis depuis bien longtemps, révélant un large refus de la précarisation de l'emploi. Les grèves émaillent le territoire et bousculent le quotidien: transports routier, ferroviaire et aérien, raffineries, dockers...

C'est nous, PRECAIRES, qui faisons tourner les machines de l'éducation : Ecoles, Collèges, Lycées, Cantines, Garderies... Nous gérons avec des conditions de travail toujours plus dures, le quotidien des élèves dans des locaux toujours plus dégradés par le manque de moyens et de personnels. Or nous sommes les plus mal payés, nous ne bénéficions d'aucune formation, travaillant à temps partiel et avec des horaires variables. Régulièrement, des tâches qui ne correspondent pas à nos missions nous sont confiées. À cela s'ajoute la précarité de nos contrats (renouvelés à l'année, au trimestre, au mois) qui s'apparente dans le contexte actuel, à un véritable chantage à l'emploi pour ceux qui souhaitent faire grève, ou contester un ordre ou une décision, et être gardés l'année suivante.

La précarité, nous ne voulons pas la retrouver lors de futurs emplois, ni la voir s'étendre au sein même de l'éducation !

## **NOUS APPELONS TOUS LES PERSONNELS À SE METTRE EN GRÈVE LORS DES PROCHAINES JOURNÉES D'ACTION ET DE MANIFESTATION ET À LA RECONDUIRE JUSQU'AU RETRAIT DE LA LOI.**

### **POURQUOI FAIRE GRÈVE ?**

Faire grève permet plusieurs choses. Cela bouleverse le quotidien des établissements et force la hiérarchie – les directions, le rectorat, le gouvernement – à prendre la mesure de notre opposition, et crée un rapport de force. Cela permet de dégager du temps afin de participer pleinement au mouvement contre la loi (manifestations, assemblées générales, blocages économiques, etc). Enfin, cela permet d'aller à la rencontre de nos collègues, leur permettre de sortir de l'isolement. Faire grève est un acte hautement solidaire !

## **COMMENT FAIRE GRÈVE ?**

Aucune obligation de prévenir son chef de service. Un préavis couvre tous les personnels de l'éducation au moins jusqu'en juillet. Tous les salariés de l'éducation nationale peuvent se mettre, dès qu'ils le souhaitent et pour le temps qu'ils veulent, en grève. Selon les contrats, les heures et les journées débrayées ne sont pas comptabilisés de la même façon. Un ASEN perd 1/30ème de son salaire par jour de grève, alors que les EVS-AVS sous contrat CUI-CAE perdent la part de salaire correspondant aux heures grévées.

## **S'ORGANISER DANS LA GREVE :**

Depuis le 16 mai, nous menons des actions de diffusion et de collecte d'informations dans les établissements. Ce travail de terrain met en lumière de nombreuses pratiques de chantage, et d'intimidation de la part de nos chefs de service. Nous allons réaliser une enquête en adressant un questionnaire au personnels pour recenser ces pratiques et les transmettre au rectorat. Ces menaces, portant atteinte à notre droit de grève, de même que les cas de remplacement de collègues grévistes, ou toute mission qui nous serait confiée ne correspondant pas à nos statuts, doivent être rapportés et combattus collectivement. Nous invitons nos collègues à ne pas rester isolés, et à nous contacter pour apporter ensemble, assurés de nos droits, une réponse forte à la hiérarchie.

Le jeudi 9 juin, nous étions près d'une cinquantaine à porter nos revendications au rectorat:

- Le retrait non négociable de la loi travail.
- L'arrêt des intimidations, du chantage, et des remplacements illégaux pour tous les grévistes. Nous exigeons un rappel à l'ordre des chefs d'établissements concernant le droit de grève. Nous exigeons que la transparence soit faite sur le nombre de grévistes.
- Des directions ont déjà notifié des non-reconductions de contrat à l'encontre de personnels grévistes. Nous exigeons que chaque cas soit réétudié et que le non-renouvellement soit motivé et signifié par écrit.
- Une évolution de tous les statuts précaires vers des postes pérennes et/ou une titularisation.
- Nous exigeons l'arrêt des interventions de police dans les établissements scolaires dans le cadre de revendications sociales.

Le rectorat s'est engagé à nous répondre et nous accorder une audience à court terme. Si ces promesses ne sont pas respectées, nous avons signifié notre détermination à mener de nouvelles actions.

Enfin, pour faire face aux pertes de salaire nous avons créé une **CAISSE DE GREVE**. Nous récoltons de l'argent lors de nos rassemblements, et avons mis en place une cagnotte en ligne. Nous redistribuerons cet argent entre nous, proportionnellement aux jours de grève.

**LA COORDINATION SE REUNIT LES LUNDIS A 18H  
AUX LOCAUX DE SUD EDUCATION: 5 RUE DE LORRAINE (VILLEJEAN)**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
JUSQU'AU RETRAIT DE LA LOI EL-KHOMRI**

*Pour nous soutenir, vous pouvez adresser vos contributions à Sud Éducation 35, 5 rue de Lorraine, 35000 Rennes (A l'ordre de Sud Éducation, en précisant PRECAIRES DE L'EDUCATION dans votre courrier) ou sur notre cagnotte en ligne sur Tilt.com : CAISSE DE GREVE DES PRECAIRES DE L'EDUCATION 35*

**COORDINATION DES PRECAIRES DE L'EDUCATION EN LUTTE  
precaireseduc.luttes@hotmail.com Facebook : Précaires éduc 35**